

GRANDS PRÉDATEURS

La protection des troupeaux contre le loup est parfois impossible

Vincent Gremaud

Même si diverses mesures de protection existent, il n'y a pas de solution parfaite pour prévenir les attaques de loups. Certains alpages demeurent non protégés. Les éleveurs sont inquiets face à la pression croissante du loup.

Un quart des alpages ne sont purement et simplement pas protégés. C'est le constat auquel a abouti le canton du Valais, seul canton romand à avoir émis des recommandations individualisées à tous ses alpages à moutons.

Chiens de protection, lama, âne, clôture électrifiée, enclos de nuit, présence humaine permanente, mesures d'effarouchement. La multitude de moyens de protection existants témoigne de la difficulté à trouver une solution simple, efficace et convenable partout. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) exige pourtant des éleveurs, dans son plan de gestion du loup (Plan Loup), qu'ils prennent «des mesures de protection dans les régions où la présence du prédateur est attestée».

Les détenteurs de menu bétail doivent analyser leur mode d'exploitation et définir la

ou les méthodes à appliquer. Pour conseiller les agriculteurs concernés, chaque canton a désigné un préposé à la protection des troupeaux. Christine Cavallera, collaboratrice du Service cantonal de l'agriculture, assume cette fonction pour le Valais romand. Elle insiste sur l'importance de la discussion avec les exploitants pour trouver la meilleure formule possible. «Les mesures conseillées doivent rester raisonnables et financièrement supportables, précise la biologiste, et chaque mesure de protection soulève des sous-problèmes auxquels il faut trouver des solutions.»

Entre chien et loup

Le chien de protection est sans doute le moyen de protection le plus connu. Leur nombre doit être adapté à plusieurs facteurs, dont la taille du troupeau et la pression des prédateurs (lynx, loup isolé ou meute de loups). Cette année 200 chiens de protection sont en service dans les troupeaux helvétiques. Une soixantaine d'autres chiens se trouvent en réserve ou en rééducation. Sans mesures d'accompagnement, ils ne conviennent pas dans les endroits trop fréquentés par des touristes et les aménagements relatifs à leur détention hivernale doivent être réalisés.

Selon la centrale de vulgarisation agricole Agridea, responsable de la coordination

nationale pour le Plan Loup, il y a environ une vingtaine d'exploitations en Suisse qui comptent sur des lamas pour garder leurs moutons et cinq sur des ânes. Ces animaux s'attachent beaucoup plus aux moutons, et donc, les protègent mieux s'ils sont seuls avec eux. Mais il faut une dérogation du service vétérinaire cantonal pour détenir un tel animal seul à des fins de protection. Daniel Mettler, responsable de la protection des troupeaux chez Agridea, raconte: «Alors qu'un âne gardait efficacement son troupeau de moutons dans les Grisons, le vétérinaire cantonal a exigé qu'il soit détenu avec au moins un autre équidé, conformément à l'Ordonnance sur la protection des animaux. Dès qu'un deuxième âne fut introduit dans le troupeau, les deux équidés se sont détachés des moutons et ne les ont plus gardés efficacement».

Suite à une attaque ou une observation avérée du loup, il faut prendre des dispositions d'urgence. Les troupeaux devraient être rentrés à l'étable, ou placés dans de petits enclos de nuit, dûment clôturés. Des mesures d'effarouchement existent également: des lampes clignotantes de type Foxlight, avec un générateur aléatoire et un changement automatique de couleurs, des appareils acoustiques et des cordes auxquelles sont attachés des morceaux de tissus rouges. Toutefois, ces mesures ne



Les chiens de protection des troupeaux ne peuvent pas garder tous les moutons.

R. LÜTHI, AGRIDEA

sont efficaces que durant une période limitée, ce qui a été confirmé à Jaun (FR).

Du temps et de l'argent

«La meilleure protection contre les prédateurs, c'est le berger», affirme Jean-François Dupertuis, préposé vaudois à la protection des troupeaux. Mais une présence humaine en permanence n'est envisageable, financièrement parlant, que pour de grands troupeaux. Il est possible de contenir les attaques des loups avec des clôtures électrifiées dans les petits pâturages. Selon les recommandations d'Agridea, ces clôtures doivent avoir une hauteur importante (120 à 140 centimètres). Un fil électrique doit également être placé le plus proche possible du sol pour éviter que le prédateur ne passe dessous. Le Plan Loup indique que les frais occasionnés par l'achat de matériel sont pris en charge à 80% par l'OFEV, l'éleveur devant s'acquitter des 20% restants. La mise en place de ces clôtures est chronophage et, suivant la topographie du terrain, elle est parfois difficile voire simplement impossible.

Le loup gagne du terrain

Selon le Kora, l'organisme chargé par l'OFEV du suivi des grands prédateurs en Suisse, il y a actuellement 35 loups sur le territoire helvétique. Depuis 1998 et le retour officiel du loup dans le pays, sa population n'a cessé de croître. Une première meute s'est formée en 2012 dans le massif du Calanda (GR) et une deuxième vient de se constituer au Tessin avec une portée de trois louveteaux nés cette année. L'OFEV estime que la phase 3 (propagation géographique) du Plan Loup a débuté. Dans cette ultime phase, la population de loups devrait augmenter de 20 à 30% par an et nécessiter une régulation.

Aujourd'hui, les critères pour autoriser le tir d'un loup sont très restrictifs. En règle générale, il faut qu'un individu ait dévoré 35 animaux de rente en quatre mois (ou 25 en un mois) pour que le canton puisse délivrer une autorisation de tir, valable soixante jours. Dans la pratique, le temps de réunir les preuves nécessaires à sa condamnation, le loup a quitté le périmètre en question. C'est ce qui s'est par exemple passé cet été dans le canton d'Uri, où une autorisation de tir n'a pas été renou-

lée à la suite du départ du prédateur. De même, en août dernier, le canton du Valais avait ordonné le tir de deux loups: l'un dans le vallon de Réchy et le val d'Anniviers, l'autre dans la vallée de Tourtemagne. Suite à la désalpe des troupeaux, le Conseil d'Etat valaisan a décidé le 6 octobre dernier, de rendre ces autorisations de tir caduques, sans qu'aucun loup n'ait été abattu.

Le loup au Salon des alpages

La 8^e édition du Salon des alpages, qui se déroulera les 17 et 18 octobre prochains aux Diablerets (VD), abordera la thématique du loup. Projections de films, conférence, débat: le grand prédateur sera au centre de la manifestation. Bruno Lecomte, éleveur de chèvres dans les Vosges et réalisateur de deux films documentaires sur le loup, sera présent dans la station des Alpes vaudoises. Cette année, les organisateurs ont désigné le val d'Illice comme hôte d'honneur. Pour plus d'infos: www.salondesalpages.ch

VG



Cette louve, photographiée en 2011 sur la commune de Planfayon (FR), se trouve toujours dans cette région.

ERICH PEISSARD



Un panneau avertit et renseigne les promeneurs.

SP

L'élevage des chiens est une étape clé

Un bon chien de protection se doit de s'attacher à ses moutons pour bien les protéger, mais aussi d'avoir un comportement adéquat avec les autres animaux et les hommes. La période d'élevage est particulièrement importante. Jean-Pierre Vittoni, agriculteur et éleveur de Montagnes des Pyrénées (patous) à La Forclaz (VD), en est convaincu. «Il faut beaucoup de temps pour éduquer un chien. Nous n'en élevons que trois par an. Pour nous, la qualité prime sur la quantité.»

vent les chiots à éduquer lorsqu'ils ont atteint l'âge de deux mois. Tout de suite, ils sont intégrés aux moutons. «Il faut qu'ils s'habituent et qu'ils s'y attachent.»

Les patous sont très joueurs; ils ont tendance à s'amuser avec les moutons. «Il ne faut pas les laisser faire, précise l'éleveur, ce sont des chiens imposants qui peuvent blesser les moutons en badinant avec eux. S'ils deviennent joueurs, nous les plaçons dans notre troupeau de chèvres. Elles ne se laissent pas faire, et comme ce sont toujours elles qui commandent, ça calme les chiens!»

Les premiers mois, les chiots sont aussi socialisés

avec les bovins, les chevaux, les poules, les autres chiens et les êtres humains. «Tous nos chiens sont promenés à la laisse et peuvent être caressés.»

Prévention des morsures

Les cas de réelles morsures de promeneurs sont rares. Jean-Pierre Vittoni estime que, dans 99% des cas, le chien se contente, fort heureusement, de pincer au lieu de mordre. «Si un chien commence à pincer, il doit être rééduqué. Ce comportement n'est pas normal et peut dans certains cas être corrigé. Le mieux serait de n'utiliser que des chiens correctement éduqués. C'est possible: à ma connaissance,

aucun des chiens issus de mon élevage ne s'est mis à pincer.»

Autres recommandations

L'éleveur vaudois recommande à ceux qui détiennent un chien de protection des troupeaux de l'attacher à la laisse lors des changements de parcs. Il déconseille l'installation de mangeoires destinées à nourrir le chien durant quelques jours. Il préconise aussi d'intégrer non pas un, mais deux chiens dans le troupeau à garder. «Non seulement ils peuvent s'amuser entre eux, et ne cherchent donc plus à jouer avec les moutons, mais la protection contre les prédateurs est aussi meilleure.» VG

Un manque de volonté selon le WWF

Contrairement à Christine Cavallera et Jean-François Dupertuis, préposés à la protection des troupeaux, respectivement pour le Valais romand et le canton de Vaud, le WWF Valais considère que certains éleveurs rechignent à prendre les mesures de protection adéquates. «Le problème, c'est qu'on joue avec les termes. Au final, c'est souvent l'éleveur qui décide de ce qu'il peut entreprendre ou non», estime Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF Valais.

L'écologiste admet la difficulté à appliquer des mesures de protection pour les petits troupeaux, surtout pour les moutons Nez Noirs du Valais, qui sont traditionnellement détenus en petits groupes.

Mais Marie-Thérèse Sangra regrette de rencontrer parfois «des troupeaux de plusieurs dizaines de moutons qui sont laissés à l'abandon sur des alpages non gardés, sans clôtures et sans chien, comme c'était encore le cas en septembre dernier dans la région d'Arolla. Cela relève simplement du manque de volonté.»

La collaboratrice du WWF Valais reconnaît les progrès qui ont été réalisés depuis le retour du loup en Suisse en 1998. «Certains exploitants jouent bien le jeu en prenant un chien de protection, en regroupant les bêtes le soir, en clôturant et en engageant un berger. Mais il y a encore des améliorations à apporter.»

VG